Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260916-D103_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL103_2026

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix septembre deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme KERPHÉRIQUE, Mme LE MEUR, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY.

Absents
M. LEMASSON (donne pouvoir à M. HAMON), M. RESMOND (donne pouvoir à M. LE MERRER), Mme BERREST (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme THOMAS (donne pouvoir à Mme DE CHOULY).

Secrétaire de séance : M. HAMON

4- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION BRETAGNE DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DE STATUES ET TABLEAUX INSCRITS/CLASSÉS DANS L'ÉGLISE, PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE

7-5
Monsieur HERBET, rapporteur

L'église Saint-Pierre Saint-Paul de Pléneuf-Val-André est un édifice religieux et les toiles, statues et tableaux qu'elle abrite constituent un patrimoine culturel et historique majeur pour la commune.

En sus, un certain nombre d'entre eux sont des objets protégés au titre des Monuments historiques.

Il est prévu de restaurer cinq (5) statues et tableaux inscrits/classés :

- Objet classé au titre des Monuments historiques :
  - Statue de Vierge à l'Enfant, bois polychrome, classé par arrêté du 02/04/1982 (référence Palissy : PM22001677).
- Objets inscrits au titre des Monuments historiques :
  - Statue de Christ Sauveur du Monde, bois polychrome, inscrit par arrêté du 24/03/2025 (référence Palissy : PM22005466)
  - Statue de Sainte Philomène, bois polychrome, inscrit par arrêté du 24/03/2025 (référence Palissy : PM22005467)
  - Tableau "Nativité et Adoration des Mages", peinture sur toile, inscrit par arrêté du 03/03/1998 (référence Palissy : PM22004702)
  - Tableau "Vierge à l'Enfant et Saint-Jean-Baptiste", peinture sur toile, inscrit par arrêté du 25/08/1981 (référence Palissy : PM22003094)

La restauration des objets classés ou inscrits au titre des Monuments historiques répond à plusieurs enjeux fondamentaux, à la fois culturels, historiques, économiques et sociaux.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260916-D103_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Ces objets sont des témoignages uniques de l'histoire, de l'art et des savoir-faire. Les restaurer permet de les conserver pour les générations futures. Ils incarnent des périodes clés des mouvements artistiques ou des événements historiques majeurs.

Ces objets classés font partie de l'identité du territoire.

La restauration de ces œuvres est nécessaire pour préserver leur intégrité et leur valeur patrimoniale

Le montant de l'opération est estimé à **22 666,00 € HT**.

Ce projet est suivi/supervisé par la Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art (CAOA) des Côtes-d'Armor.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

EMPLOIS	HT	RESSOURCES	HT
Travaux de restauration	22 666,00 €	Montant de la demande de financement État - DRAC	2 266,00 €
		Montant de la demande de financement Conseil Régional	5 666,00 €
		Montant de la demande de financement Conseil Départemental	4 147,00 €
		Montant Mécénat - Fondation du Patrimoine	5 587,00 €
		Autofinancement	5 000,00 €
TOTAL	**22 666,00 €**	**TOTAL**	**22 666,00 €**

Considérant que le coût des travaux dépasse les capacités financières de la commune, rendant indispensable le recours à des subventions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver la demande de subvention relative à cette opération et son plan de financement.**
- **Solliciter l'aide de la Région Bretagne au titre des enveloppes précédemment mentionnées.**
- **Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.